

Contrat œufs Juillet - décembre 2022

Date limite de remise du contrat : le plus tôt possible

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :

HELBIDEA / Adresse :

Tel Domicile : Portable :

Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent Le : / /2022

Le producteur Jean Paul Aguer a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30
- A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur :

13 livraisons :

04.18 JUILLET, 01.mardi 16.29 AOUT, 12.26 SEPTEMBRE,
10.24 OCTOBRE, 07.21 NOVEMBRE, 05.19 DECEMBRE 2022.

Merci de rayer les dates en cas d'absence.

Prix : 6 œufs 1.75€ // la douzaine 3.50€

Je commande . . . douzaines d'œufs que je règle en Chèque établi à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer.

1 douzaine d'œufs par date font 14 douzaines pour la durée du contrat.

Pour 6 œufs 14 x 1.75€ = 24.50€ /// pour 12 œufs 14 x 3.50 € = 49.0 €

Contact contrat : Laurence Aubert : 06 74 51 04 12 iguane-family@wanadoo.fr

(Faites une photocopie du contrat signé si vous désirez un reçu)